

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 décembre 2016

<u>Présidence</u>

: M. Patrice Jordan, syndic

Citoyennes et citoyens présents

: 41

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 25 novembre 2016 no 47, affichage au pilier public, et parution dans le Vaulruz.ch de novembre, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1er juin 2016 ;
- 2. Budget 2017
 - 2.a) Budget de fonctionnement ;
 - 2.b) Budget d'investissement ;
 - 2.c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2017 ;
- 3. Présentation de la planification financière 2017 2021 ;
- 4. Divers.

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, syndic, déclare ouverte cette assemblée, et salue les personnes présentes. Il n'y a pas de remarque sur le tractanda.

M. Jordan nomme Mme Caroline Conus et M. Christophe Esseiva scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1er juin 2016

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée, il n'est pas lu. Les citoyennes et citoyens présents l'approuvent par main levée à l'unanimité.

2. Budget 2017

2.a) Budget de fonctionnement

Parole est donnée à M. Claude Bovigny, vice-syndic, qui commente ce budget de fonctionnement, qui boucle ainsi :

 Dépenses
 Fr.
 4'792'373,51

 Recettes
 Fr.
 4'681'058,22

 Déficit
 Fr.
 111'315,29

2017 sera une année de transition pour les frais d'exploitation liés aux bâtiments scolaires.

En effet, les charges du bâtiment provisoire ne grèveront plus les comptes, tandis que l'amortissement de la nouvelle école débutera en 2018.

Ainsi le Conseil communal propose d'effectuer des travaux repoussés les années précédentes. Il s'agit essentiellement d'une réfection nécessaire de la cuisine de l'Hôtel de Ville. Un tracteur tondeuse pour l'entretien des diverses places engazonnées sera également acquis.

D'autre part le Conseil communal a prévu l'entretien usuel des divers biens immobiliers afin d'en maintenir la valeur.

Le budget d'exploitation 2017 peut supporter ces coûts. Il présente un excédent de charges de Fr. 111'315,29, soit 2,55% par rapport aux revenus, sans imputations internes, ce qui se situe dans la limite du taux d'excédent de charges prévu par la Loi.

Pouvoir intégrer ces achats et travaux importants au budget d'exploitation permet également de ne pas prétériter les exercices futurs par des charges d'amortissement supplémentaires.

En conséquence, pour l'année prochaine, le Conseil communal ne présente aucun nouvel investissement. Les travaux en cours seront terminés, et la transformation du bâtiment de l'ancienne école ainsi que la démolition et reconstruction de la cabane des Tourbières vont débuter début 2017. La Commune attend pour ces deux objets l'autorisation de transformer délivrée au terme de la procédure d'enquête publique.

M. Bovigny détaille ce budget de fonctionnement 2017 :

Administration : les chiffres se tiennent par rapport à 2016, une augmentation est enregistrée au niveau des charges sociales du personnel, le personnel du Service des curatelles est intégré dans ce poste.

Police du feu : enregistre des recettes de Fr. 139'800,-- de taxes non pompier, qui s'équilibrent avec les charges de l'exercice pour les 3 communes membres du CSPI La Sionge.

Enseignement et formation : représente le 22 % des charges du budget communal. Les intérêts pour l'emprunt de Fr. 4'500'000,-- constitué pour la nouvelle école représentent Fr. 16'000,--/an. Cet emprunt a été souscrit au taux de 0,4 % pour une durée de 10 ans. A ce poste on comptabilise aussi Fr. 20'000,-- de charges liées à l'Accueil extrascolaire.

Culture et loisirs: intègre les dépenses liées à la participation communale aux frais du Conservatoire et entretien des places et sentiers pédestres. La réfection de la place de l'Abbé Bovet est prévue dans ce poste, ainsi que l'extension du sentier des Tsérorons jusqu'au sommet des Alpettes, et l'entretien du sentier de la Fitémin.

Santé: ce compte comprend notamment les subventions concernant les homes médicalisés, et la participation communale au Réseau Santé et Social de la Gruyère à hauteur de Fr. 105'000,--.

Transports et communications: prévoit le renouvellement et entretien des machines et outillages, ainsi que l'achat d'un tracteur à gazon pour l'entretien des places, notamment les espaces verts de la nouvelle école et cabane des Tourbières. Cet achat est devisé à Fr. 22'000,00. Le Conseil communal a décidé d'intégrer cette dépense dans le compte de fonctionnement pour profiter de cette année transitoire avec moins de charges enregistrées pour l'école. Ces coûts seront amortis en une année.

Approvisionnement en eau: la commune doit couvrir ses charges par les taxes, à savoir Fr. 130'000,-- pour des charges de Fr. 132'142,--.

Les charges de ce poste sont représentées notamment par le traitement UV, ainsi que les amortissements obligatoires, entre autres au niveau du nouveau captage du puits du Diron. La Commune paye également un droit d'accès de Fr. 7'200,--/an à l'AVGG pour achat d'eau forfaitaire selon convention signée. Les recettes de ce poste sont constituées par la location des compteurs et vente d'eau pour Fr. 118'000,--.

Au niveau des eaux usées, la Commune doit assumer sa part aux frais d'entretien de la STEP de Vuippens. Les taxes sur les EU correspondent au taux minimal, elles doivent être calculées pour permettre l'amortissement des installations et prévoir les réserves pour le renouvellement de ces installations. Ces taxes permettent l'amortissement de ce qui a été réalisé, et de supporter l'agrandissement de la STEP qui se terminera au printemps prochain. Il existe encore une marge pour les prochains investissements, le montant de ces taxes pourra donc être maintenu tel quel pour ces années futures.

Ordures ménagères: ce poste est couvert à raison de 76 % des charges par les taxes encaissées. Ces charges augmentent régulièrement, l'évacuation de ces déchets représente des sommes importantes. Le Conseil communal examine la possibilité de réduire ces coûts, notamment au niveau de la benne des encombrants qui enregistre encore trop de déchets qui devraient être évacués par le biais des sacs poubelle taxés. Les ristournes encaissées pour le papier et recyclage du verre représentent Fr. 13'000,--.

Correction des eaux et endiguements : des drainages sont prévus au lieu-dit Le Petit-Sauvage et Moille Forney. Le bénéfice curial va participer en partie au financement de ces travaux, et des subventions cantonales et fédérales seront perçues. De plus, suite aux violents orages de juillet dernier, des travaux seront entrepris sur le ruisseau qui se situe en aval du chemin du chalet des Ciernes.

Aménagement du territoire : enregistre la dépense de Fr. 15'000,-- d'honoraires des urbanistes. La révision du Plan d'aménagement local est en cours d'examen auprès des services de l'Etat, certaines choses seront rediscutées en fonction des préavis reçus.

Forêts: en 2017 le Triage forestier de La Sionge prévoit un bénéfice pour Vaulruz de Fr. 20'000,-- qui sera affecté à l'entretien des chemins forestiers communaux.

Finances et impôts: les frais de perception par l'Etat de l'impôt communal de Fr. 40'000,-- sont la principale charge de ce chapitre, ainsi que les intérêts de Fr. 36'000,-- sur la dette totale souscrite par la Commune de Fr. 8'500'000,--.

Au niveau du bâtiment de l'Hôtel de Ville il est prévu un entretien à la cuisine. Depuis un certain temps les services d'hygiène remarquent que les locaux ne sont plus aux normes, le Conseil communal a donc décidé d'améliorer cette cuisine du restaurant communal. Des travaux à la boucherie ainsi qu'au château sont également prévus.

Ces entretiens lourds seront donc amortis en une année, et ne seront pas reportés sur des investissements à amortir par la suite.

Suite à ces explications, aucune question n'est posée, parole est donnée à la Commission financière.

M. Pierre Gremaud, président, confirme que ladite Commission a examiné le budget de fonctionnement 2017 en date du 25 novembre écoulé, et recommande à l'assemblée de l'accepter tel qu'il vient d'être présenté.

2.b) Budget d'investissement 2017

 Dépenses
 Fr.
 5'706'484,00

 Recettes
 Fr.
 1'487'503,00

 Déficit
 Fr.
 4'218'981,00

M. Bovigny rappelle que la Commune ne présente pas de nouvelles dépenses, uniquement des reports d'investissements non terminés. Ces investissements prévus ces années précédentes sont effectivement pour certains encore en cours, ils se termineront en 2017, notamment la réfection de la route de la Chapelle, la mise en séparatif du secteur Les Molettes et la construction de la nouvelle école. La démolition et reconstruction de la cabane des Tourbières et les transformations du bâtiment de l'ancienne école vont débuter en 2017.

En ce qui concerne la mise en séparatif du secteur des Molettes, en amont du château, ce chantier a subi des modifications importantes, le crédit voté sera dépassé. Pour l'heure le Conseil communal ne connaît pas encore le montant exact de ce dépassement. Le projet a été modifié en partie car le Groupe E a décidé en cours de travaux d'enterrer sa ligne jusqu'au pont TPF. Comme la fouille était créée, la décision de mettre en commun les canalisations communales d'eau jusqu'au château a été prise, et aussi la réfection de la route qui monte au château. De plus la présence de molasse a également généré un surcoût. Par ailleurs un vigile a dû être engagé pour les travaux effectués dans le secteur des Moilles à proximité immédiate de la voie TPF.

Par contre, pour la construction de la nouvelle école, le coût sera inférieur à l'investissement voté par l'assemblée, même chose pour l'assainissement de la route de la Chapelle avec mise en séparatif des eaux usées et eaux claires.

Ces explications données sur le compte investissement ne suscitent aucune question.

2.c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2017 ;

Sur recommandation de la Commission financière, les citoyennes et citoyens présents approuvent le budget de fonctionnement et d'investissement 2017 par main levée à l'unanimité.

3. Présentation de la planification financière 2017 – 2021 ;

M. Bovigny commente cette planification financière à 5 ans, qui démontre l'évolution du compte de fonctionnement. Cette planification constitue un outil pour le Conseil communal pour projeter la capacité d'investissement des comptes communaux. Cette planification est présentée à l'assemblée communale pour information, elle l'a aussi été auprès de la Commission financière.

Pour les années futures les charges d'investissement et charges liées sont évaluées. Les données exceptionnelles sont ressorties, par contre les nouveaux investissements votés en assemblée sont intégrés avec les charges effectives. Pour 2018 et 2019 chaque année Fr. 100'000,-- seront comptés pour l'entretien des

tronçons de route de la Rue du Château et Porte-des-Lions. Au niveau cantonal, on table sur le 25 % des charges liées à reporter chaque année.

Dans les amortissements obligatoires Fr. 135'000,-- seront intégrés dès 2018 pour la nouvelle école, Fr. 7'800,-- pour la cabane des Tourbières, Fr. 15'000,-- pour la route de la Chapelle et Fr. 16'100,-- pour l'ancienne école. Certains amortissements d'investissement vont se terminer, comme le PED Les Ouches.

Une nouvelle charge a été introduite dès 2019 pour les frais de fonctionnement du CO3 de Riaz, à raison de Fr. 100'000,--.

Dès 2019 les recettes de locations des appartements de l'ancienne école de Fr. 72'000,-- ont aussi été intégrées dans cette planification (4 appartements à Fr. 1'500,--), de même que les charges d'entretien pour ces 3 objets : la nouvelle école, l'ancienne école et la cabane des Tourbières, cabane pour laquelle les recettes locatives ont également été intégrées dès 2019.

Au niveau de la projection du compte de fonctionnement, pour les années futures l'évolution sera la plus défavorable en 2020, mais cette planification démontre que l'excédent des charges va demeurer dans les limites prescrites par la Loi sur les communes sans atteindre le seuil de 5 % au-delà duquel le taux d'imposition doit être augmenté. Si cette planification se vérifie, la Commune pourra supporter ses charges durant ces 5 prochaines années sans avoir à augmenter son taux d'imposition ni ses taxes EU.

Il n'y a aucune question à la suite de cette présentation.

M. Jordan, syndic, remercie M. Claude Bovigny pour ces explications.

4. Divers

- M. Jordan remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de **la nouvelle école**, de nombreuses autres communes sont venues et viendront la visiter. Forêt Fribourg tiendra une conférence de presse ce vendredi et décernera à la Commune un prix pour l'utilisation du bois local pour cette construction. Un reportage de la RTS sera tourné à cette occasion dans la commune et ses forêts.
- M. Jordan relève qu'il est paradoxal que la Commune soit ainsi plébiscitée pour avoir, en soi, adopté un processus simple d'utilisation du bois local.
- M. Jordan rappelle la vente des sapins de Noël ce vendredi.

Parole est donnée aux citoyens.

- M. Eric Seydoux demande quel service de l'Etat a autorisé la pose des coussins berlinois devant l'école, avec limitation de la vitesse à 30 km/h. Il s'est renseigné auprès du Service des ponts et chaussées qui dit ne pas avoir eu connaissance de cette demande.
- M. Jordan, président, répond que c'est le Service de la mobilité qui a accepté ces mesures de ralentissement en parallèle à la mise à l'enquête de la construction de la nouvelle école. La Commune a bien reçu toutes les autorisations nécessaires.
- M. Eric Seydoux est d'avis qu'un panneau 30km/h serait suffisant devant l'école, sans les coussins berlinois ni les piquets de chaque côté.

- M. Gérald Deschenaux, conseiller communal, est d'avis que cette route devrait être interdite à tous les usagers non agriculteurs. Il déplore les accotements de cette route neuve déjà détériorés alors que ces aménagements ont été réalisés il y a peu. Cette route est très fréquentée, alors même qu'en hiver elle est dangereuse, plusieurs véhicules se sont retrouvés dans le ruisseau. La vitesse est trop souvent excessive sur ce tronçon.
- M. Jordan, président, rappelle que toutes ces mesures de ralentissement ont été prises pour la sécurité des élèves.
- M. Eric Seydoux réitère sa demande de savoir si ces mesures de ralentissement ont bien été autorisées par le Service des ponts et chaussées, il mandatera un avocat si nécessaire pour faire annuler ces éléments sur la route.
- M. Joseph Borcard demande si la fermeture de la route de la Rietta va perdurer, alors que les pavillons scolaires ont été démontés.
- M. Jordan, président, relève qu'il s'agit-là d'une volonté du Conseil communal de la laisser fermée en raison de la sécurité des élèves qui débouchent du sentier piétonnier pour se rendre à la halle de gymnastique. De plus, dès la prochaine rentrée scolaire la halle de gymnastique abritera l'accueil extrascolaire. Ces élèves, pour se rendre à la place de jeux, devront traverser cette route. Il est primordial que ce site soit sécurisé au maximum.

Dès lors il paraît important au Conseil communal de préserver les mesures de sécurité qui ont été prises jusqu'à ce jour sur ce tronçon de route devant la halle de gymnastique. Il a été constaté aussi que lorsque les barrières du train sont descendues, les automobilistes venant de Sâles empruntent cette route de la Rietta, à vive allure, pour contourner cet arrêt. Les détenteurs de bétail peuvent en tout temps demander l'ouverture de cette route lorsque cela est nécessaire.

- M. Joseph Borcard propose d'introduire un sens unique sur cette route.
- M. Gilbert Chollet demande des précisions quant à des problèmes que rencontrerait la commune avec son fermier communal M. Florent Gremaud.
- M. Jordan, président, rappelle que le Conseil communal a décidé de réunir deux domaines pour que cela soit plus rentable, en déménageant celui du Champ-du-Pâquier vers La Chenaletta. L'assemblée communale a voté un crédit de Fr. 140'000,-- pour rafraîchir l'appartement de La Chenaletta. Aujourd'hui le fermier ne se contente pas des travaux effectués, il a mandaté un avocat. Ce dossier est donc entre les mains des avocats du fermier et de la Commune, une procédure est en cours pour trouver une issue.
- M. Gilbert Chollet estime que la Commune n'aurait jamais dû réunir ces deux domaines.
- M. Jordan, président, rappelle que la Commune ne pouvait plus entretenir deux domaines.
- M. Jordan précise encore à <u>M. Gilbert Chollet</u> qu'une commune doit compter 600 habitants pour pouvoir disposer d'un conseil général.
- M. Eric Seydoux, pour en revenir au locataire du domaine de La Chenaletta, est d'avis que connaissant M. Florent Gremaud, le Conseil communal aurait dû être plus vigilant.
- M. Claude Ruedin demande si M. Florent Gremaud s'acquitte des deux loyers pour les deux appartements des deux domaines ?
- M. Jordan, président, confirme que la commune a facturé un deuxième loyer. Il précise aussi que la taxation de l'Autorité Foncière du nouveau domaine de La Chenaletta de Fr. 27'000,--/an a été contestée par le fermier.

M. Joseph Gobet demande quand le locataire va renoncer à l'appartement du Champ-du-Pâquier ?

Mme Anne-Marie Borcard demande si au niveau de la procédure un délai a été fixé ?

M. Jordan, président, rappelle que ce dossier est lié à une procédure judiciaire, c'est un juge qui devra au final déterminer l'issue de ce litige.

M. Claude Ruedin déplore que dans cette situation la ferme du Champ-du-Pâquier ne peut pas être vendue, alors que le produit de cette vente devait permettre le financement des travaux prévus à l'ancienne école.

M. Jean-Pierre Valiante, conseiller communal, rappelle que la Commune a fait valoir ses droits auprès d'un avocat qui est en charge de cette affaire. On ne peut plus intervenir directement dans ce processus judiciaire.

La parole n'est plus demandée. M. Jordan remercie de la présence nombreuse des citoyens, il remercie aussi tout le personnel communal et ses collègues du Conseil. Il souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et formule ses vœux les meilleurs pour 2017.

L'assemblée est levée à 21.00 heures.

Le président

Patrice Jordan

La secrétaire

Yvonne Gobe